

Réf. & suivi : Pierre Januel 01 53 19 53 29

Marie-Josèphe MAZURE  
Présidente  
Association citoyenne de défense de la  
santé et de l'environnement  
adse-saintescobille@neuf.fr

Paris, le mercredi 24 février 2010

Madame la Présidente,

Vous nous avez interrogé sur la position des candidat/es des listes Europe Ecologie aux élections régionales des 14 et 21 mars 2010 quant à l'implantation de centres d'enfouissement technique sur le territoire de la commune de Saint-Escobille.

Tout d'abord je voulais vous rappeler que pour les écologistes, le principe essentiel est celui de la prévention des déchets. Même s'il est courant de le dire, mais nous pensons la formule assez explicite : « *Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas* ».

Lorsque les déchets ont été produits, il s'agit de privilégier les moyens permettant de réduire la quantité de déchets à enfouir ou incinérer, incinération qui doit être limitée au maximum. Cela passe par le tri sélectif, le réemploi, le recyclage.

Nous regrettons à ce titre que le législateur n'ait pas le courage d'augmenter la taxe de la mise en décharge qui rend "économiquement non-rentable" le tri et le recyclage. En effet, il est facile pour certains de soutenir localement les associations et de ne pas modifier la loi alors qu'ils en ont les moyens actuellement.

Un autre moyen efficace de réduire les déchets en amont serait de remplacer la "Taxe d'enlèvement des ordures ménagères" par la "Redevance incitative" et de faire respecter la législation relative à la "Redevance spéciale" pour les entreprises... et cela est de la responsabilité des communes ou communautés de communes ou d'agglomération.

La question des déchets doit être appréhendée de manière globale, de la production à son traitement final en passant par la collecte. Les transports des déchets doivent être limités le plus possible et, le cas échéant, doit être réalisés par des moyens alternatif à la route. Pour cela, le lieu de traitement doit être au plus près du lieu de production.

Dans le cadre du débat sur l'approbation du Plan Régional d'Élimination des Déchets ménagers et assimilés (PREDMA), vous le savez, les conseillers/es régionaux Verts au conseil régional d'Ile-de-France ont déposé un amendement visant notamment à demander l'abandon ou le gel du centre d'enfouissement technique de Saint-Escobille très fortement remis en cause

par la population et les élu/es lors de l'enquête publique. Ils ont également réaffirmé leur attachement à l'objectif de rééquilibrage territorial inscrit dans le PREDMA.

C'est ainsi, grâce à cet amendement et à l'amendement déposé également par le groupe CACRPG, que la délibération finale d'approbation du PREDMA, contient un article 3 disposant notamment que « *Le conseil régional émet un avis négatif compte tenu des risques environnementaux importants sur les sites concernés par les projets de création des centres d'enfouissement à Saint-Escobille...* ».

En effet, nous pensons que eu égard aux objectifs de réduction des capacités d'enfouissement de déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2019 et aux surcapacités actuelles de la Région Ile-de-France pour ses propres besoins, les nouveaux projets ne présentent ni caractère d'urgence ni utilité.

Vous pouvez donc compter sur notre soutien.

En espérant avoir répondu à vos préoccupations, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de nos sincères salutations.

Cécile Duflot,



Europe Écologie Ile-de-France